

Elabore et valide l'ensemble du projet de la zone et le transmet à l'agence pour avis:

- ✓ Il valide et met en œuvre le plan régional de formation des personnels (PRF)
- ✓ Il valide les demandes de subventions pour les actions pédagogiques
- ✓ Il propose, valide et met en œuvre toute action mutualisée au services des établissements de la zone
- ✓ Il valide les bilans annuels et propose les axes de remédiations proposés.

## **Composition:**

### **Membres de droit:**

- Chef de secteur géographique concerné ou son représentant, président
- Le COCAC adjoint ou l'attaché culturel chargé du réseau de l'EFE (Maroc, Etats Unis, Liban, Espagne, Allemagne, Tunisie, Royaume Uni, Madagascar) ou son représentant, vice président(e)...
- L'IA-IPR référent(e) de la zone
- L'IEN ou les IEN de la zone
- Le ou la cheffe de l'établissement de l'IRF
- Le ou la secrétaire général(e) et/ou le (la) DAF-ACS de l'IRF en gestion directe, ou le (la) DAF de l'IRF placé(e) auprès d'un établissement conventionné
- L'agent comptable secondaire de l'IRF sans voix délibérative

## **Membres élus:**

- Un personnel de direction représentant d'un établissement EGD ou conventionné (autre que celui de l'IRF), à élire par et parmi les personnels de direction des EGD ou des conventionnés
- Un personnel de direction ou un directeur (trice) d'école, représentant les établissements partenaires (hors Mlf), à élire par et parmi les personnels de direction ou les directeurs (trices) d'écoles des établissements partenaires
- Un(e) représentant(e) de fédération ou d'association de parents d'élèves (APE) d'un EGD de la zone, à élire par et parmi les président(e)s (ou leur représentant dûment mandaté) de fédération ou d'association de parents d'élèves (APE) dûment constituées comportant des élus au sein des conseils d'établissement (ou son suppléant)
- Un(e) représentant(e) des organismes gestionnaires des établissements conventionnés de la zone (hors établissement en pleine responsabilité de la Mlf), à élire par et parmi les président(s) (ou leur représentant dûment mandaté) des comités de gestion des établissements conventionnés de la zone (ou son suppléant)
- Un(e) représentant(e) des organismes gestionnaires des établissements partenaires de la zone (hors établissement en pleine responsabilité de la Mlf) à élire par et parmi les président(e)s (ou leur représentant dûment mandaté) des comités de gestion des établissements partenaires de la zone (ou son suppléant)
- Un(e) représentant(e) des personnels enseignants et d'éducation du 1er degré des EGD et des établissements conventionnés, à élire par et parmi les personnels du 1er degré siégeant au conseil d'établissement ou désignés par eux dans les cellules de formation des établissements de la zone (ou son suppléant)

- Un(e) représentant(e) des personnels enseignants et d'éducation du 2nd degré des EGD et des établissements conventionnés, à élire par et parmi les personnels du 2nd degré siégeant au conseil d'établissement ou désignés par eux dans les cellules de formation des établissements de la zone (ou son suppléant)
- Un(e) représentant(e) des personnels non enseignants des EGD et des établissements conventionnés (administratifs, techniques, sociaux et de santé), à élire par et parmi les personnels non enseignants (administratifs, techniques, sociaux et de santé) siégeant au conseil d'établissement ou désignés par eux dans les cellules de formation des établissements de la zone (ou son suppléant)
- Un(e) représentant(e) des personnels des établissements partenaires à élire par et parmi les représentant(e)s des personnels élus au conseil d'établissement des établissements partenaires de la Zone (ou son suppléant)

### **Membres désignés par le président de la CAAF:**

- Le représentant régional de la Mlf pour les zones d'Afrique Australe et Orientale, Amérique du Nord, Europe Ibérique, Europe du Sud Est, Maroc, Moyen Orient et Proche Orient, désigné par la Mlf
- Un proviseur adjoint de la zone sur proposition de l'IA-IPR référent(e) de la zone
- Un(e) directeur (trice) du primaire de la zone sur proposition de l'IEN de la zone